

Délibération 2018 BS 121 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : RENOUELEMENT DU PLAN DE GESTION DU CALAVON CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'an deux mille dix-huit et le 20 décembre à 14h00, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 13 décembre, se sont réunis à la Chapelle Saint-Elzéard à Montfuron sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 21 présents (19) ou représentés (2) pour 17 requis.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Sabine GATIN, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Viviane DARGER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Gaëlle LETTERON, Nadine SARTO-BARANCOURT,

Messieurs Mickaël CAVALIER, André BERGER, Jacques DECUIGNIERES, Alain CAHOUR, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Stéphane SAUVAGEON, Philippe DAUMAS, Pierre FISCHER,

Avaient donné pouvoir :

Madame

Jacqueline COMBE à Jacques DECUGNIERES

Monsieur

Arnaud BOUTET à André BERGER

Etaient excusés

Mesdames Elisabeth AMOROS, Yolande PRIMO

Messieurs Gérard MATHERON, Philippe ROUX

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2018CS21 en date du 20 février 2018 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon portant sur l'opération « Evaluation et renouvellement du plan de gestion des zones humides du Calavon aval » ;

Vu les règles d'intervention financière de l'Agence de l'Eau sur les zones humides dans le cadre du 11ème programme 2019-2024 ;

Vu la convention 2019-2021 Etat / Parc naturel régional du Luberon relative au financement d'animation du site Natura 2000 FR9301587 « Le Calavon et l'Encreme » ;

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

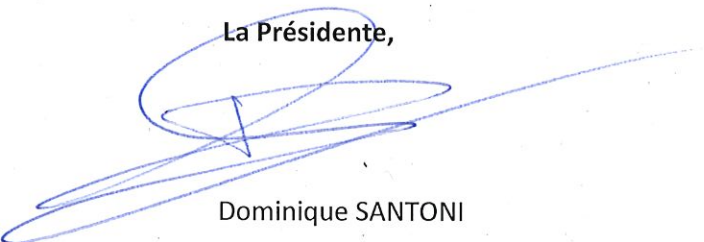
- **APPROUVE** le nouveau plan de financement ci-après de l'opération « Evaluation et renouvellement du plan de gestion des zones humides du Calavon aval » ;
- **SOLLICITE** l'aide financière maximale de l'Agence de l'Eau ;

Dépenses (en euros TTC)		Recettes (en euros TTC)		
Contrat d'apprentissage (salaire brut + charges patronales)	15 000.00 €	Agence de l'Eau	70%	21 000.00 €
		Etat-FEADER	10%	3 000.00 €
		Autofinancement Parc	20%	6 000.00 €
Frais pédagogiques	8 000.00 €			
Equipement petits matériels	1 000.00 €			
Frais d'encadrement + Frais de structure	6 000.00 €			
Total	30 000.00 €			30 000.00 €

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



Dominique SANTI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 0